

N°16-09-72

L'an deux mil seize, le lundi 26 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 19 septembre 2016.

Présents :

Mesdames SERRURIER B. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; CAZIN B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G.

Absents excusés :

Messieurs ALLOUCHERY J.M. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; MONFAIT D. ; DENUNCQ R. ; BEE D.

Absents :

Madame POURCHEL I.
Messieurs MAGERE M. ; FOURRIER B.

Madame Béatrice BEAUBOIS est élue secrétaire.

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE SAISON CULTURELLE INTERCOMMUNALE PAYS DE LUMBRES

Rapporteur : Joëlle DELRUE

Une proposition du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental par l'intermédiaire du référent culture de la MDDL de l'Audomarois propose à la CCPL d'élaborer une saison culturelle intercommunale sur les 36 communes de notre territoire.

Financée à 50% par le Conseil Départemental dans la limite de 20 000 € de subvention, cette saison vise à développer l'accès à la culture en milieu rural pour des publics aujourd'hui peu concernés ou touchés par l'offre culturelle déjà présente, notamment les jeunes/ados, très fortement présents sur le territoire.

Le dossier est à déposer pour le 30 septembre 2016 après validation par le conseil communautaire.

Le Département souhaite qu'une saison culturelle contienne une majorité de spectacles professionnels, avec au minimum 5 spectacles et 2 actions de médiation culturelle, le tout réparti sur au minimum 3 communes différentes de l'intercommunalité.

Le financement du Département est de 20 000 € maximum représentant 50 % des dépenses de prestation artistique, de communication et de location de matériels techniques nécessaires à la tenue des spectacles.

Un besoin important pour le collège Albert Camus

Les dotations financières du Département aux collèges étant identiques pour chaque collège, il est souvent difficile pour les collèges en milieu rural d'accéder à une offre culturelle professionnelle compte tenu des distances pour y accéder et des surcoûts de bus. Le collège Albert Camus étant le deuxième plus important du Département avec 850 collégiens, la question de l'accès à une offre culturelle professionnelle de proximité est devenue un enjeu très important.

Une offre déjà existante proposée par la CCPL sur les communes

Par l'intermédiaire du RAM (éveil musical, ateliers peinture, spectacle de Noël...), du LAEP (en cours de mise en place), du réseau PLUME (soirées contes, ateliers illustrateurs jeunesse), du Festival d'Art Singulier et du Comité d'Histoire du Haut Pays, une offre culturelle initiée par la CCPL existe déjà et se développe pour les jeunes publics, leurs parents, les assistantes maternelles, sur l'ensemble des communes.

Fort du succès des activités déjà en place, la mise en place d'une saison culturelle intercommunale viendrait permettre de développer l'offre en spectacles professionnels toute l'année, et rendre lisible l'ensemble de l'offre culturelle de tous âges sur la CCPL par une communication spécifique (web, livret...).

Objectifs de la saison culturelle intercommunale 2017

- Créer une offre culturelle à destination des jeunes/ados du territoire et de leurs parents : spectacles de danse HIP HOP et de théâtre d'improvisation (lien avec le collège Albert Camus), ateliers collectifs sur l'ensemble du territoire

- Développer l'offre du Relais d'Assistants Maternelles, du Lieu d'Accueil Enfants Parents et du Réseau PLUME, des médiathèques par le recours à quelques spectacles et animations professionnels supplémentaires répartis toute l'année et sur l'ensemble des 36 communes à destination du jeune public et de leurs parents, des assistantes maternelles...

- Proposer quelques spectacles ou animations professionnels tous publics permettant d'apporter une animation culturelle de qualité au plus proche des habitants des 36 communes.

Programme prévisionnel :

Le programme prévisionnel de la saison culturelle 2017 est proposé en annexe de la présente délibération.

Il est proposé de répartir les spectacles sur huit communes de la CCPL en lien avec les élus de chaque commune. La proposition jointe à la présente délibération doit être discutée avec chaque commune. Un équilibre est recherché sur l'ensemble des communes de la CCPL entre le programme d'animations touristiques et sportives, le festival d'Art Singulier et la saison culturelle.

Il est proposé au Conseil communautaire :

Pour les ados/jeunes :

- 2 spectacles dont trois représentations pour le collège Albert Camus et 2 représentations tous publics (pour l'ensemble des jeunes/ados du Territoire et leurs familles) +2 en option pour collèges de Licques et de Théroouanne
- des démarches de médiation et d'échange avec les artistes après chaque spectacle dédié au collège
- 1 stage de médiation de 3 jours (5 fois deux heures) pour les ados/jeunes pendant les vacances scolaires autour de la découverte du slam, du hip/hop et du beatbox

Pour le très jeune public :

- 3 spectacles dont deux étaient déjà prévus dans les budgets RAM/LAEP
- 1 spectacle dans le cadre du réseau de lecture publique PLUME
- 3 ateliers de médiation autour des arts du cirque pour les 2-5 ans
- 1 atelier de médiation sur l'art du conte et sensibilisation aux percussions du monde (jeune public)

Pour tous les publics :

- 3 spectacles en complément des 2 spectacles ados/jeunes ouverts à tous
- 1 médiation prévue avec les artistes après le spectacle sur la manipulation des marionnettes
- 3 concerts prévus dont 1 en clôture du Festival d'Art Singulier et deux sur le reste de l'année

Tarifs des spectacles :

Afin de pouvoir organiser efficacement la billetterie qui sera gérée par l'Office de Tourisme du Pays de Lumbres et compte tenu de l'important niveau de qualité des spectacles, en dehors des spectacles déjà inclus dans les budgets du RAM (spectacles de Noël et de rentrée/fin d'année), il est proposé qu'un tarif soit fixé pour chaque spectacle, privilégiant l'accessibilité des spectacles aux collégiens/lycéens (financé par les collèges/lycées), aux jeunes de moins de 18 ans, aux demandeurs d'emploi de la CCPL ainsi qu'aux familles. Les recettes liées aux spectacles viennent en déduction de la participation de la CCPL.

Les tarifs seront fixés dans une prochaine délibération liée à la régie de l'Office de Tourisme.

Budget prévisionnel 2017 :

Prestations	29 900,00 €
Matériel	2 850,00 €
Frais troupes	1 970,00 €
Ateliers	504,00 €
Droit SACEM	2 000,00 €
Communication	5 000,00 €
TOTAL:	42 224,00 €
Subvention Dpt	20 000,00 €
Sous-Total	22 224,00 €
Recettes	12 000,00 €
Dépense CCPL	10 224,00 €

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix POUR et 1 voix CONTRE,
- **VALIDE** le programme culturel intercommunal Pays de Lumbres, tel que présenté et
 - **VALIDE** le budget prévisionnel 2017

Pour extrait conforme.

Le Président,

